

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 06/05/2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Conseillers présents** : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Aurélien GIRAUDON, Virginie AUDUREAU, Sylvie CAILLAUD, Emilie DESLANDES, Alexandra FONTENEAU, Pierre GABARD, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Christine NAULIN, Raphaël PIET, Cyril RAUTURIER.

**A donné pouvoir** : Yannis LIBAUD à Raphaël PIET

**Secrétaire de séance** : Emilie DESLANDES

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

-----  
**2026-37-02 – SOUSCRIPTION D'UN PRÊT-RELAIS – BUDGET PRINCIPAL**

Par délibération n°2026-31-06 en date du 13 avril 2026, le Conseil Municipal a souscrit un prêt relais d'un montant de 950 000 €.

Le montant de ce prêt devant servir à financer à la fois les travaux de reconstruction du théâtre et ceux du futur lotissement « les Jardins du Pâti 2 » et afin de respecter le formalisme requis, il convient de contracter deux prêts-relais distincts.

Dans l'attente du versement des subventions notifiées pour ce projet (889 706.50 €) et compte tenu de la nécessité de procéder au remboursement de la ligne de trésorerie de 300 000 € contractée le 10 juin 2025, M. le Maire propose de souscrire un prêt-relais d'un montant de 300 000 € auprès du Crédit Agricole de la Vendée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2025-33-04 en date du 10 juin 2025 relative à la souscription d'une ligne de trésorerie de 300 000 €,

Vu la délibération n°2025-57-02 en date du 18 novembre 2025 relative à la souscription d'un prêt à moyen terme d'un montant de 500 000 €,

Vu la délibération n° 2026-11-03 en date du 24 février 2026 relative à la souscription d'une ligne de trésorerie de 400 000 €,

Vu l'offre du Crédit Agricole de la Vendée ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la nécessité de procéder au remboursement de la ligne de trésorerie de 300 000 € avant la date anniversaire ;

Considérant la demande de la collectivité en date du 2 avril 2026 de réalisation soldante du crédit à moyen terme de 250 000 € et l'envoi par l'établissement bancaire d'un nouveau tableau d'amortissement par courrier en date du 13/04/2026 ;

Considérant le courrier de la collectivité en date du 2 avril 2026 demandant la renonciation de la ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € ;

Considérant la délibération n°2026-31-06 en date du 13 avril 2026 ;

Considérant le besoin de trésorerie pour le financement du projet de construction du théâtre et de la salle de convivialité ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix « Pour ») :

### DÉCIDE

Article 1 – de retirer la délibération n°2026-31-06 du 13 avril 2026 ;

Article 2 – de souscrire un prêt relais dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 300 000 €

Frais de dossier : 300 €

Durée : 2 ans soit 8 trimestres

Périodicité : trimestrielle

Taux fixe : 3.24 %

Amortissement : « in finé » du capital

Les 7 premiers trimestres : règlement uniquement des intérêts.

Le dernier trimestre : règlement des intérêts et du capital

Fin de validité : 25/05/2026

Phase 1 : les débloques du capital : déblocage possible par tranche pendant les 4 premiers mois

Phase 2 : lors du versement des subventions : solliciter le remboursement anticipé partiel. **Le remboursement anticipé s'effectue sans indemnité de remboursement anticipé.**

Article 3 – de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision et l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

Le Secrétaire de séance,  
Emilie DESLANDES



Le Maire,  
Patrice BERTRAND

